

**Les séances publiques du conseil municipal** ont lieu à l'Édifice de la Mairie, au 777, rue Laurier, deuxième étage.

## **La démocratie municipale**

- ❖ Élection du maire et des conseillers au suffrage universel;
- ❖ Élection régulière: tous les quatre ans à date fixe, simultanément dans l'ensemble des municipalités du Québec depuis 2005;
- ❖ Taux de participation en 2005: 45 %;
- ❖ Référendum: emprunt, urbanisme;
- ❖ Élus municipaux (en 2006)
  - Femmes 24,8 %
  - Hommes 75,2 %

## **Les fondements de l'organisation municipale au Québec**

- ❖ Les municipalités relèvent de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale du Québec;
- ❖ Les municipalités exercent les pouvoirs qui leur sont confiés par la loi;
- ❖ Le régime municipal leur confère une grande autonomie politique, administrative et financière (87 % du financement provient de sources autonomes\*);
- ❖ Plus de 40 lois, dont trois principales, le Code municipal, la Loi sur les cités et villes et la Loi sur les compétences municipales.